

## Retour sur le conseil

C'est mercredi dernier, 28 janvier 2009, que c'est tenu en mairie le conseil municipal. Un conseil qui disons-le tout de suite, n'a pas abordé de questions majeures (excepté la discussion sur les orientations budgétaires) mais aura au moins permis de mettre en lumière les orientations politiques et la méthode de travail de la majorité municipale.

### Comportement

Un conseil qui débute par la demande du maire de bien vouloir accepter l'ajout de quatre délibérations en communication du maire concernant : un équipement socio-sportif au Beau-Marais, des travaux pour l'hôtel de ville, la tarification du spectacle jeunes, le recrutement d'un agent contractuel directeur du département animation.

Après l'accord de tous pour ajouter ces dossiers, y compris l'opposition qui choisit d'agir de manière éclairée, la réunion débute.

Compte-rendu des délégations utilisées (arrêtés, contrats, conventions signés, décisions prises), demande d'aide supplémentaire pour l'association "Résidence pour tous" à hauteur de 14 665,26 €, les deux premières délibérations sont vite adoptées.

Vient alors la communication du maire n° 3 proposant la construction d'un complexe socio-sportif sur le secteur Marinot, halle sportive de 32x21 m, salles d'activités, espace enfance/jeunesse, espace administratif, vestiaires... pour un montant de 3 340 000 € HT.

### L'opposition réagit

Jacky Hénin pour son groupe fait remarquer au maire: « *que c'est la première fois que l'on parle de ce sujet, et que si cette délibération et celle qui suit n'avaient pas été ajoutées à la va vite, on aurait plus tard dans ce même conseil, ouvert des financements pour des projets inconnus !* » il ajoute « *mais avec qui, clubs, parents d'élèves, citoyens, associations, a-t-on abordé le sujet ? Dans un tel contexte nous ne participerons pas au vote !* » Pour le groupe socialiste Charles François devait également déclarer: « *je suis très étonné que ces délibérations n'aient pas été présentées dans les commissions concernées pour discussion, nous prenons connaissance aujourd'hui de projets importants sans pouvoir exprimer un avis, des remarques.* »

### Nous avons le pouvoir nous décidons

La réponse du Maire vaut alors son pesant d'or, elle met en avant l'état d'urgence pour un quartier qui ne possède pas d'installations sportives (comme rappelé

dans le rusé n°30), de projets discutés avec la population: « *nous l'avons vu pendant la campagne des municipales* » (sic ndlr) et de refuser la parole à Jacky Hénin pour mettre au vote !

### Interrogations, sourires et grincements de dents

Sur le fond, un équipement était prévu pour accueillir la MJC, mais il s'agit ici apparemment d'autre chose (à preuve du contraire) et chacun peut comprendre la légitime inquiétude de ceux qui n'ont aucune information concrète. Quant à l'hôtel de ville si des travaux de consolidations et de sécurité sont bien nécessaires, il s'agit pour le moins de les lister et de faire des choix judicieux car en temps de crise 2 700 000 € HT, ça n'est pas une petite somme !

Révolution pour la délibération suivante, la "scène jeunes" s'appellera désormais *Calais live*, son prix restera cependant fixé à 5 euros.

Quant à la dernière communication du maire, concernant un poste à responsabilité, elle permet à Jacky Hénin de déclarer : « *compte-tenu du comportement déplorable que vous avez eu à l'égard du précédent responsable, je ne voterai pas cette délibération !* » En guise de réponse il obtint, que le maire ne comprenait pas le sens de l'intervention car il s'agissait d'une création de poste !

Faux puisque tous les services énoncés dans le document étaient pourvus de responsables, qui étaient eux-mêmes encadrés par différents techniciens. Par contre ce qui est vrai c'est que certains ne sont pas appréciés et que les moyens de les faire taire ou de les démobiliser, ou de les orienter vers d'autres activités, c'est de menacer de sanctions, de muter y compris à la veille d'un congé maternité, de réduire le champ d'activité, de dépecer le département... et ça, elle aura du mal à prétendre que ce n'est pas vrai, car il reste une quantité énorme de traces ! Cerise sur le gâteau le poste sera occupé non pas par un membre de la fonction publique territoriale (ils n'en ont pas trouvé) mais probablement par un ami plus ou moins lointain.

Débat orientation budgétaire (obligatoire, donne les orientations qui seront suivies pour le budget 2009) Après deux délibérations classiques, arrive la discussion sur l'orientation budgétaire.

### La parole est à la majorité

Après avoir commenté l'évolution de la ville, le rapport

comparatif avec les autres villes de la région, les autorisations de programmes ouvertes, expliqué la décomposition du budget en signalant tout juste que la charge de personnel est passée de 50% en 2001 à 54% en 2007, ajoutant même que Calais applique les dégrèvements maximums, la nouvelle membre du bureau politique du mouvement **Union** pour une **Minorité de Privilégiés** a alors tracé les orientations de ses prochains budgets.

Un effort particulier sur les équipements scolaires, de nouveaux efforts sur le sport de masse, des travaux sur le patrimoine, des réalisations en matière économique avec le centre Gambetta, Monoprix et le centre rue Paul Bert, la mise en avant d'un éco-quartier, un programme de grosses réparations. Voilà pour l'investissement.

Pour le fonctionnement il s'agira d'accompagner l'ouverture des nouveaux équipements, de

permettre les nouveaux programmes, de participer au financement de Calais promotion (dans une ville première en France pour son taux de chômage) pour venir en aide à la communauté d'agglomération « *qui a vu sa gestion plantée par l'ancienne équipe* » (!!!), de surveiller l'évolution de la masse salariale tout en renforçant le personnel municipal.

Quel dynamisme, quel punch, quelle certitude de répondre aux engagements pris notamment en matière d'emploi ! Plus sérieusement voilà bien des engagements qui n'ont rien d'exceptionnels et qui risquent d'en laisser plus d'un sur leur faim.

#### La parole est à l'opposition

La parole revint alors à Jacky Hénin, qui ne se priva pas pour faire remarquer que le document faisant le récapitulatif de gestion, était particulièrement flatteur pour l'équipe précédente. Ce que relèvera également Charles

François dans son propos. Insistant, le Député européen fit remarquer que dans une ville dotée de services efficaces dans des domaines aussi différents que le social, la culture, le sport, les transports en commun... dans une ville où l'implication des services en régie municipale est particulièrement appréciée et forte, l'imposition locale est plus faible qu'ailleurs ! Elle a toujours tourné autour de la maîtrise des dépenses et de l'optimisation des recettes.

Ainsi, contrairement à ce qui a été avancé hier, la ville n'a rien d'une entreprise en faillite et chacun peut se rendre compte aujourd'hui que certaines accusations étaient particulièrement malhonnêtes et infondées, tous justes bonnes à induire l'électeur en erreur.

Ainsi le budget de la ville de Calais se monte à 152 751 768 € répartis pour 56,44 % pour le fonctionnement et 43,56 % pour l'investissement.

Un tableau récapitulatif (non publié) montre que sur les années 2001 à 2008, les charges de fonctionnement ont toujours été maîtrisées dépassant rarement l'inflation, quant aux investissements, ils ont suivi les possibilités financières de la commune. Le total de la dette de la ville de Calais se monte à 102 670 814 € et les remboursements pour les années à venir vont en diminuant (tableau ci-contre).

annuité 2009	11 110 000
annuité 2010	10 433 409
annuité 2011	10 201 589

Pour être plus précis encore le tableau ci dessus montre que le montant de la dette par habitant est inférieur à la moyenne des dettes des communes de 50 à 100 000 habitants ce qui est plutôt flatteur pour Calais.

années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Calais	1014	1044	993	1112	1028	<b>1054</b>
commune 50 à 100000 habitants	1234	1215	1196	1207	1171	1268

Enfin pour tordre définitivement le cou à l'idée que Calais serait pire que les autres, un dernier tableau qui prouve que la part des remboursements annuels en proportion des ressources de la ville est :

1) de loin inférieure aux autres villes

2) recule :

années	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Calais	16.68%	15.94%	13.80%	11.99%	11.21%	10.15%	<b>9.69%</b>
communes 50 à 100000 habitants	14.80%	14.60%	13.90%	13.00%	11.80%	12.10%	11.30%

(suite et fin page 3)

(suite de la page 2)

Voilà donc "un mal en point" qui se porte plutôt bien. Quant à l'idée qu'on paierait plus d'impôts à Calais qu'ailleurs, elle est tuée par le tableau ci-contre qui mérite d'être connu. Tableau fourni par les impôts et exprimés en % !

villes pour 2008	Taxe habitation	Taxe foncière	taxe professionnelle
Calais	<b>25.27</b>	<b>19.05</b>	<b>16.8</b>
Boulogne	30.14	32.62	21.93
Dunkerque	29.46	28.06	24.66
Lens	18.94	35.79	21.18
Arras	25.07	27.86	19.67
Douai	22.91	22.91	13.82
Valenciennes	34.49	29.14	20.61

Une multitude de ratios différents viennent ensuite démontrer que Calais fait assurément partie jusqu'à 2008 au moins des bons élèves, après ???

Le représentant des élus communistes et républicains devait encore déclarer : *« je ne vois pas d'initiatives particulièrement spectaculaires dans ce que vous énoncez, ce que vous faites aujourd'hui, nous le faisons hier. Par contre il vous faudra faire aussi bien que nous en terme de gestion et là... »*

Retour à un ordre du jour plus classique

Le conseil reprit alors un cours plus serein, l'adoption de la délibération relative à la rénovation de l'école Corot pour 2 300 000 € HT, la poursuite de la convention pour développer un quartier aux meilleures normes environnementales au bout de la rue du Petit Courgain (40 HA ciblés depuis 2007), pour en arriver à l'épisode de la pseudo insulte.

Le courage de dénoncer des faits inadmissibles!

Sur la délibération visant à remplacer le titulaire du poste de développement économique Jacky Hénin déclara : *« compte-tenu de l'attitude infecte et indigne d'élus de la population que vous avez eue, je voterai contre ! »* La mairesse de partir dans ses délires habituels de persécution et d'insister sur le fait que l'agent précédent est : *« partie de son plein gré. »*

Outre le fait que cela n'a pas fait rire du tout la personne intéressée qui se

tient à la disposition de qui veut des explications, il nous revient d'affirmer que le maire actuel de Calais a créé les conditions d'un départ volontaire, comme elle l'avait fait pour le conjoint de l'intéressée !  
**Pour une conclusion plus tranquille**

Décision suivante, pour aider le premier adjoint on recrute à la place de la CAC un responsable économique : salaire et charges = 140 000 € !

Vient ensuite la création de deux nouvelles sections au centre d'apprentis : hôtellerie et dentelles.

Un tour de passe-passe sur l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, faisant disparaître 80 logements sociaux et ça n'est pas la réponse emberlificotée de M. le responsable de la police municipale, qui n'avait pas compris la question, qui nous fera dire le contraire.

Des subventions aux associations, des garanties d'emprunts pour des sociétés HLM.

L'acquisition de projecteurs supplémentaires au stade de l'épopée pour 200 000 € pour faire plaisir aux télévisions, espérons que cela permettra au moins au dirigeants du CRUFC de voir que leur équipe ne tourne pas !

Un conseil municipal où une fois de plus la majorité aura été particulièrement silencieuse, mais ont-ils vraiment quelque chose à dire?

## Perles du conseil (suite)

### Réfléchissons

La ville est sur le point d'acheter un immeuble situé rue Auber Coût : 608 700  
Question de l'opposition : *« nous voulons connaître le but de cette acquisition. »* Réponse de Natacha : *« Nous sommes en réflexion. »* Ça c'est de la gestion. On achète mais on ne sait pas pourquoi...

### « Dis slexique » ?

Dans le Rusé N°29, nous évoquons les problèmes délocution de Philippe Blet. Il faut bien reconnaître qu'il n'est pas le seul. Lors du conseil municipal du 28 janvier, Natacha Bouchart n'a jamais réussi à prononcer le sigle « CNFPT ». Trop de consonnes sans doute. Peut-être pourraient-ils aller ensemble chez un orthophoniste. On a même quelques autres noms à leur suggérer. Ils auraient peut-être un prix de gros, qui sait ?



## Philippe Blet vous ment !

Incroyable mais vrai, le débat d'orientation budgétaire qui s'est déroulé au conseil communautaire du jeudi 29 janvier 2008 a ressemblé à tout... sauf à un vrai débat d'orientation budgétaire.

Ni commission de finances préparatoire, ni documents permettant à chaque élu de se faire sa propre opinion, des chiffres en veux-tu, en voilà, des données complètement farfelues et le terme est gentil.

Ainsi va la gestion du président Blet, un homme qui n'hésite pas à mentir pour tenter de faire passer son message. C'est tellement vrai que la presse s'en rend compte.

En juillet 2008, il estimait la CAC endettée pour 70 ans, cela lui avait valu une volée de bois vert de l'ancien Président Jacky Hénin qui avait alors démontré, preuves à l'appui, l'ineptie des propos.

Derrière, d'autres élus tels M. Hamy, Maire de Coquelles et M. Allemand, Maire de Sangatte, étaient intervenus, ce qui avait amené l'affidé de l'Union pour une Minorité de Privilégiés sauce Bouchart à faire machine arrière.

Eh bien, croyez-vous que la leçon lui a servi ? Que nenni, le voilà de nouveau à annoncer que la CAC est endettée pour 265 ans. Non, vous ne rêvez pas : 265 piges ! Comment est-il arrivé à ce chiffre ? Seul « Jameson » pourrait nous le dire !

Mais grâce à lui, les choses s'améliorent. Nous le citons : « Une gestion rigoureuse permettant des économies, et un effet d'aubaine avec

*un surcoût inattendu de taxe professionnelle de 700 000 €. Sans cet effet d'aubaine, notre capacité de désendettement serait de 44 ans. Si de surcroît, nous n'avions pas décidé d'une fiscalité supplémentaire, cette capacité s'élèverait à 265 ans !! »*

Avec des mots très durs, nous allons une nouvelle fois le mettre devant ses responsabilités. Oui, Monsieur Blet est un menteur. Oui, Monsieur Blet est en train de se rendre responsable d'une escroquerie intellectuelle en direction du contribuable de la Communauté d'agglomération du Calais. Oui, Monsieur Blet déshonore la fonction d'élu.

Jamais la CAC n'a été endettée à ce niveau. Les fonds permettant le fonctionnement de la nouvelle base de voile étaient prévus, et il n'était absolument pas nécessaire d'avoir recours au contribuable.

Par contre, ce qui n'était pas prévu, ce sont les choix et décisions du nouveau président : 730 000 € de personnels non prévus, 130 000 € pour des véhicules, 950 000 € d'orientations nouvelles... Que c'est facile de dépenser quand ce sont les autres qui paient.

M. Blet, tels les Maquignons qui, au siècle dernier, maquillaient leurs bêtes pour tromper le client, s'efforce de nous faire prendre des vessies pour des lanternes, veut tout simplement appliquer les vieilles recettes de la droite : faire payer les pauvres parce qu'ils sont plus nombreux. Il peut compter sur nous pour le dénoncer en permanence !

## En bref

### Syndica quoi ?

Il paraît que Philippe Blet est syndicaliste. Il paraît même que c'est à la CFDT. Un syndicaliste tellement convaincu qu'il a maintenu le conseil communautaire du 29 janvier, jour de grève générale. Obligeant ainsi un certain nombre de fonctionnaires territoriaux à travailler ce jour-là. Enfin obligeant, c'est un bien grand mot. Disons qu'ils avaient tout intérêt à ne pas faire grève s'ils ne voulaient pas être mal vus... C'est beau le syndicalisme à la Blet...

### Muselée

D'après le journal de Natacha, « Jacky Hénin n'aime pas les chœurs ». En tout cas, c'est ce qu'ils écrivaient dans la rubrique « Echos et chuchotements » du 18 janvier dernier. Une réflexion qui leur est venue lors de la cérémonie de vœux de la princesse quand « dès l'annonce de l'arrivée de la chorale du CCAS, il a rebroussé chemin. » Il n'est pas venu à l'idée du Journal de Natacha que Jacky Hénin partait pour Strasbourg à 4 h le lendemain matin et qu'il souhaitait dormir quelques heures. D'ailleurs il ne leur est pas non plus venu à l'idée de lui demander son avis (ni à aucun membre de l'opposition) sur le discours de la princesse. Pourtant avant, l'opposition avait SYSTEMATIQUEMENT le droit de donner son avis. Mieux, on lui demandait ! Mais ça, c'était avant ! Aujourd'hui l'opposition est muselée !

## Scène Jeunes

Lors du conseil municipal du 28 janvier dernier on a appris que la « scène jeunes » avait survécu à la nouvelle majorité. Alleluia ! Le 7 mars les jeunes de la CAC ont donc rendez-vous à la salle Calypso pour un spectacle qui leur est tout dédié et pour seulement 5 €. Pour une fois on ne peut que se féliciter que le gouvernement Bouchart ait décidé de garder une action mise en place par l'ancienne municipalité. Même si la princesse s'est bien gardée de dire qu'elle se contentait de reprendre la (très) bonne idée. D'ailleurs, pour qu'il n'y ait pas confusion, elle a décidé d'en changer le nom. « Calais Live », c'est la « Scène jeunes », ne vous y trompez pas. Elle n'a rien inventé !